

RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/02/2023 066-246600415-20230221-AR_2023_25-AR



## DEMANDE D'AIDE FINANCIERE - AIDE AU(X) PROJET(S)

Exercice 2023

Enfance et jeunesse

A retourner à la Caf en UN seul exemplaire

avant le **1 MARS 2023**

pour un examen avant fin juillet 2023

### 1 - Le demandeur

Porteur de projet : CC Roussillon-Conflent

Adresse : 1, rue Michel Blanc, BP 5

Code Postal : 66 130

Téléphone : 04 68 57 86 85

Responsable légal : Mr William BURGHOFFER

Qualité : Président EPCI

N° SIRET : 246 600 145 00 102

Ville : Ille-sur-Têt

Mail : [accueil@roussillon-conflent.fr](mailto:accueil@roussillon-conflent.fr)

N° cotisant URSSAF :

### Personne chargée du dossier de demande d'aide financière

Prénom - Nom : Sabine TRESSERRES

Fonction : Chargée de coopération

N° Tél. : 04 68 57 92 90

Mail : [s.tresserres@roussillon-conflent.fr](mailto:s.tresserres@roussillon-conflent.fr)

Jours et heures auxquels vous êtes joignable :  
L, M, M, J, V de 9h à 16h30

Le responsable légal du porteur du projet certifie exact les renseignements joints à l'appui de la présente demande et accepte de communiquer à la Caf, tout document complémentaire vérifié à les vérifier.

Il s'engage à permettre à la Caisse d'allocations familiales d'opérer tout contrôle qu'elle jugera nécessaire sur les aides octroyées (réalisation effective de l'opération, affectation des montants dépensés).

A Ille-sur-Têt

Le 07 février 2023

Nom, prénom du responsable légal : Le Président  
W. BURGHOFFER

Signature,

Cachet du demandeur,



\*00062.00000000000000\*

RF  
PREFECTURE DE PERPIGNAN

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 21/02/2023  
066-246600415-20230221-AR\_2023\_25-AR

RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/02/2023 066-246600415-20230221-AR_2023_25-AR

## 2 - Présentation de l'action

2-1) Intitulé de l'action : Accueil des enfants en situation de handicap

2-2) Zone d'intervention  
de l'action :

- Ensemble du département  
 Territoire (quartier, communes, communauté de communes...)  
Préciser : Roussillon-Conflent

2-3) Nature :

- Nouvelle action  -Reconduction   
-S'agit-il d'une première demande d'aide financière faite à la Caf ?  Oui  Non  
Si non, date de la précédente demande : 2022

2-4) Description de l'action :

La collectivité est signataire de la convention avec le service Hand'avant 66. Il s'agit de déployer pleinement le dispositif proposé depuis plusieurs années :

- Mieux recenser les enfants accueillis.
- Informier et accompagner les familles
- Informier, sensibiliser, sécuriser les équipes et valoriser le travail effectué.
- Améliorer la qualité de l'accueil des enfants en situation de handicap et plus largement à besoins particuliers.

En 2023, nous poursuivrons l'action "Accueil des enfants en situation de handicap" qui sera inscrite dans le projet éducatif et les projets pédagogiques des structures. Nous devons mieux communiquer aux familles les enjeux des démarches déployées pour mettre en place le premier accueil, contractualiser avec les familles et récupérer plus facilement les documents (notification AEEH, attestation de suivi régulier etc...).

2-5) Public visé :

Les enfants à besoins particuliers et plus particulièrement les enfants en situation de handicap ou en cours de repérage, leurs familles, les équipes.

2-6) Objectifs poursuivis / Résultats attendus :

**Objectif :**

- Développer et coordonner le dispositif d'accueil des enfants en situation de handicap.

**Résultats attendus :**

- Utilisation des outils et déploiement des procédures.
- Mise en place des réunions en équipes avec les partenaires potentiels.
- Poursuite de l'accueil et de l'orientation des familles.
- Mise en place des PIAM pour l'ensemble des enfants accueillis.
- Inscription de la démarche "Enfants en situations de handicap" dans les projets éducatifs, pédagogiques, et dans le règlement intérieur.
- Mise à disposition de 10 animateurs dédiés (3500 heures).
- 10 000 heures de présence pour 35 enfants éligibles.

2-7) Type d'action (cochez la ou les cases concernées)	Périodicité
<input checked="" type="checkbox"/> Actions d'accompagnement	Toute l'année
<input checked="" type="checkbox"/> Groupes d'échanges,	Avec les familles, avec les équipes
<input type="checkbox"/> Action de formation	
<input checked="" type="checkbox"/> Action de coordination	Toute l'année

<input checked="" type="checkbox"/> Actions d'information, de sensibilisation	1 réunion directeurs, 1 réunion animation
<input type="checkbox"/> Projets jeunes	
<input type="checkbox"/> Aide complémentaires à une prestation de service Caf	
<input type="checkbox"/> Evènementiels (fête de quartier, etc...)	
<input checked="" type="checkbox"/> Personnel supplémentaire / Fonction dédiée	Tout au long de l'année, en fonction des situations
<input type="checkbox"/> Autres, précisez (Ex, transport, classes passerelles, etc.) :	

**2-8) Lieu de déroulement de ou des actions :**  
Les réunions collectives se tiendront dans les locaux de la collectivité, l'accueil des familles dans les bureaux des AL, l'accueil des enfants dans les AL

**2-9) Participation demandée**

Gratuit

Payant - préciser le montant :  
et joindre le barème de participation le cas échéant

**2-10) Echancier :**

Date de démarrage de l'action : Janvier 2022

Durée de l'action : 1 an

**2-11) Personnel(s) intervenant sur l'action :**

Poste occupé	Qualifications	Equivalent temps plein (1)	Création de poste et/ou réaffectation de missions sur poste(s) existant(s) (2)
Accompagnateur pré pédagogique	BPJEPS JTP	0,05	Réaffectation
Référente handicap EAJE	EJE (4h/semaine)	0,1	Réaffectation
16 Directeurs	BAFD - BPJEPS LTP/APPT	0,16	Réaffectation
10 animateurs dédiés	BAFA	2,2	Création
105 animateurs	Sans qualification-BAFA-CQP-CAP PE	0,05	Réaffectation
Administratifs	Divers	0,015	Réaffectation

2,575

**Nombre de bénévoles intervenant sur l'action : 0**

**Intervenants extérieurs (nom et qualification) :** Service Hand'avant 66 (EJE et éducateur spécialisé)  
Réseau enfant-ados 66 (éducateurs / divers)

(1) sur la durée de l'action

(2) en cas de réaffectation, préciser les services/actions autres au sein duquel intervient l'agent et à hauteur de combien d'ETP pour chacun d'eux.

### 3 - Budget prévisionnel du (des) projet(s) ponctuel(s) 2023

Porteur du projet : CC Roussillon-Conflent

Accueil des enfants en situation de handicap

Charges	Montant	Produits	Montant
60 Achats Fournitures non stockables Fournitures entretien et petit équipement Fournitures administratives et de bureau Fournitures pour les activités Autres (alimentation, boissons ...) à préciser	0	70 Produits d'activité Autofinancement Manifestations Participation des usagers Cotisations	47850 47850
61 Services extérieurs Loyers et charges locatives Location de matériel Travaux entretien, réparation, maintenance Assurances Autres (documentation...) à préciser	0		
62 Autres services extérieurs Honoraires et personnel extérieur Publicité Transports des biens et personnes Déplacements du personnel, missions, réceptions Affranchissements et télécommunications Frais de formation Convention Hand'avant 66	1350 1350	74 Subventions de fonctionnement Subvention de fonctionnement de l'état Subvention de fonctionnement de la région Subvention de fonctionnement du département Subvention de fonctionnement communale ou intercommunale Subvention de fonctionnement d'un organisme national Subvention de fonctionnement d'un établissement de coopération intercommunale (EPCI) Subvention de fonctionnement d'entreprise Subvention de fonctionnement d'autres entités publiques Subvention CAF	20000 20000
63 Impôts et taxes Taxes sur salaires Taxes immobilières Autres à préciser	0		
64 Charges de personnel Salaires Charges sociales Autres à préciser	66500 66 500		
65 Autres charges de gestion courante à préciser		75 Autres produits de gestion courante à préciser	
66 Charges financières à préciser		76 Produits financiers à préciser	
67 Charges exceptionnelles à préciser		77 Produits exceptionnels à préciser	
68 Dotations aux amortissements à préciser		78 Reprise sur amortissements et provisions à préciser	
69 Impôts sur les bénéfices et assimilés		79 Transferts de charges (ex IJ ...) à préciser	
<b>TOTAL</b>	<b>67850</b>	<b>TOTAL</b>	<b>67850</b>
86 Emploi des contributions volontaires en nature (*) Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et services Mise à disposition de personnel	0	87 Contributions volontaires en nature (*) Dons en nature Mise à disposition gratuite de biens et services Mise à disposition de personnel	0

Si ce budget prévisionnel présente un écart supérieur de + ou - 10 % avec le compte de résultat N-1, en indiquer les raisons :

Nous souhaitons valoriser ce qui est déjà recensé mais pas encore justifié (notifications MDPH, attestations CMP, CMPP etc...).

Le responsable légal certifie la conformité des éléments financiers déclarés ci-dessus.

A Ille-sur-Têt  
Nom du responsable légal

Le 07 Février 2023

Le Président, W. BURGHOFFER

Signature

Cachet du demandeur

RF  
PREFECTURE DE PERPIGNAN

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 21/02/2023  
066-246600415-20230221-AR\_2023\_25-AR

RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/02/2023 066-246600415-20230221-AR_2023_25-AR

## 5 - Bilan qualitatif et quantitatif du (des) projet(s) mené(s) en 2022

Porteur de projet : CC Roussillon-Conflent Accueil des enfants en situation de handicap

**EVALUATION DU (DES) PROJET(S) MENE(S) EN 2022** (à compléter ou joindre un bilan)

Période durant la quelle s'est déroulée l'action : Année 2022

Avez-vous atteint l'ensemble des objectifs visés par le projet ?  Oui  Non

Si non, pourquoi ?

Aujourd'hui les directeurs recensent plus facilement les enfants en situation de handicap ou en cours de repérage mais obtiennent difficilement les attestations demandées aux familles. Peu de PIAM contractualisés malgré l'accompagnement déployé et un nombre plus important de suivis de familles effectués cette année. Nous n'avons pas encore rédigé la démarche dans les projets éducatifs et pédagogiques (travaux en cours en 2023).

Bilan quantitatif (type de public - nombre de participants - nombre d'actions - ...) pour chaque action :

Nombre d'enfants recensés en 2020	6
Nombre d'heures-enfants recensées en 2020	978 h
Nombre d'enfants recensés, éligibles au dispositif en 2021	33
Nombre d'heures-enfants recensées, éligibles au dispositif en 2021	9 000 h
Nombre d'enfants recensés en 2022 sans justificatifs	35
Nombre d'enfants recensés éligibles au dispositif en 2022	21
Nombre d'heures-enfant recensées en 2022 sans justificatifs	10299
Nombre d'heures-enfant recensées éligibles en 2022	6094
Nombre de PIAM contractualisés	2
Nombre d'agents en plus des quotas réglementaires en 2022	7
Nombre d'heures d'accompagnement des enfants en 2022	2 400
Nombre de réunion d'équipes éducatives	5
Nombre d'observations de l'EJE dans les ACM maternels	11
Nombre d'observations de l'acc. Péda. dans les ACM élémentaires	3
Nombre d'observations d'Hand'avant66 dans les ACM	0

Bilan qualitatif (type d'activités - Résultats obtenus - Interprétation entre des écarts entre les résultats attendus et et les résultats effectifs - ...) :

Le service est réactif en permettant notamment de déployer rapidement des observations via l'éducatrice jeunes enfants et l'accompagnateur pédagogique. Des réunions avec les équipes concernées permettent d'apporter des solutions concrètes ou de compléter l'analyse des équipes. Nous avons cependant moins sollicité le service Hand'avant66 cette année.

La mise à disposition d'animateurs supplémentaires est décidée de manière concertée entre le service et le directeur de l'ACM. Cela permet d'apporter un réel soutien aux équipes quand cela est nécessaire.

D'autres propositions ont également pu émerger comme la mise en place d'espaces et d'outils qui permettent aux enfants de retrouver leur calme. Ces outils d'abord utilisés pour les enfants en situation de handicap sont finalement aussi bénéfiques pour les autres enfants : ils les investissent également.

Nous n'arrivons cependant pas toujours à récupérer les documents de la part des familles. Nous avons notamment 2 classes ULIS (Millas et Ille sur Têt). Les familles sont pour la plupart résidentes hors territoire et ne se déplacent jamais sur structure (les enfants sont amenés en taxi). Elles ne répondent pas toujours aux appels ou sollicitations des directeurs.

RF  
PREFECTURE DE PERPIGNAN

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 21/02/2023  
066-246600415-20230221-AR\_2023\_25-AR

#### 4 - Bilan financier du (des) projet(s) ponctuel(s) 2022

Porteur du projet : CC Roussillon-Confient

Accueil des enfants en situation de handicap

Charges	Montant	Produits	Montant
60 Achats Fournitures non stockables Fournitures entretien et petit équipement Fournitures administratives et de bureau Fournitures pour les activités Autres (alimentation, boissons ...) à préciser	0	70 Produits d'activité	34762
		Autofinancement	34762
		Manifestations	
61 Services extérieurs Loyers et charges locatives Location de matériel Travaux entretien, réparation, maintenance Assurances Autres (documentation...) à préciser	0	Participation des usagers	
		Cotisations	
62 Autres services extérieurs Honoraires et personnel extérieur Publicité Transports des biens et personnes Déplacements du personnel, missions, réceptions Affranchissements et télécommunications Frais de formation Convention Hand'avant 66	1350	74 Subventions de fonctionnement Subvention de fonctionnement de l'état Subvention de fonctionnement de la région Subvention de fonctionnement du département Subvention de fonctionnement communale ou intercommunale Subvention de fonctionnement d'un organisme national Subvention de fonctionnement d'un établissement de coopération intercommunale (EPCI) Subvention de fonctionnement d'entreprise Subvention de fonctionnement d'autres entités publiques Subvention CAF	12188
63 Impôts et taxes Taxes sur salaires Taxes immobilières Autres à préciser	0		
64 Charges de personnel Salaires Charges sociales Autres à préciser	45600		
65 Autres charges de gestion courante à préciser		75 Autres produits de gestion courante à préciser	
66 Charges financières à préciser		76 Produits financiers à préciser	
67 Charges exceptionnelles à préciser		77 Produits exceptionnels à préciser	
68 Dotations aux amortissements à préciser		78 Reprise sur dotations et amortissements à préciser	
69 Impôts sur les bénéfices et assimilés		79 Transferts de charges (ex IJ ...) à préciser	
<b>Total</b>	<b>46950</b>	<b>Total</b>	<b>46950</b>
<b>Excédent</b>	<b>0</b>	<b>Déficit</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>46950</b>	<b>Total</b>	<b>46950</b>
86 Emploi des contributions volontaires en nature (*) Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et services Mise à disposition de personnel	0	87 Contributions volontaires en nature (*) Dons en nature Mise à disposition gratuite de biens et services Mise à disposition de personnel	0

Si ce bilan présente un écart supérieur de + ou - 10 % avec le budget prévisionnel déposé en 2021, en indiquer les raisons :

Moins d'enfants recensés que prévu malgré la mise à disposition d'animateurs supplémentaires.

20 900 € de salaires non déclarés dans le CDR

4205 heures enfants en situation de handicap non justifiées et non comptabilisées.

Le responsable légal certifie la conformité des éléments financiers déclarés ci-dessus.

A Ille-sur-Têt  
Nom du responsable légal  
Le Président, W. BURGHOFFER

Le 07 Février 2023  
Signature                      Cachet du demandeur

RF  
PREFECTURE DE PERPIGNAN

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 21/02/2023  
066-246600415-20230221-AR\_2023\_25-AR